



Strasbourg, le 16 mars 2023

T-PVS/DE(2023)11

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Groupe de spécialistes du
Diplôme européen des espaces protégés**

Conseil de l'Europe, Palais, salle 14
2-3 mars 2023

RAPPORT DE REUNION

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni les 2 et 3 mars 2023 à Strasbourg. Le Comité permanent/Bureau est invité à:

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes;
- envisager de soumettre au Comité des Ministres, pour adoption formelle, les projets de résolutions qui renouvellent l'octroi du Diplôme à 7 espaces (voir le T-PVS/DE(2023)10_rev);
- prendre note des expertises sur les lieux (voir le document T-PVS/DE(2022)13) à réaliser en 2023;
- remercier les membres de la Finlande, de la Grèce et de l'Espagne, qui quittent le Groupe de spécialistes.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. OUVERTURE DE LA REUNION | 3 |
| 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 3 |
| 3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPECIALISTES | 4 |
| 3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2022 et sur les activités menées au cours de l'année écoulée | 4 |
| 3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2021 du Groupe de spécialistes | 4 |
| 4. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE..... | 4 |
| 4.a Réserve nationale de Camargue (France)..... | 4 |
| 4.b Parc régional de la Maremma (Italie)..... | 5 |
| 4.c Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)..... | 5 |
| 4.d Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique)..... | 5 |
| 4.e Parc national de Retezat (Roumanie)..... | 6 |
| 4.f Parc national de Piatra Craiului (Roumanie)..... | 6 |
| 4.g Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)..... | 6 |
| 5. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET LE GROUPE DE SPECIALISTES | 7 |
| 5.a Analyse des rapports annuels | 7 |
| 6. EXPERTISES SUR LES LIEUX PREVUES EN 2023 | 11 |
| 7. SUIVI DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LE DIPLOME EUROPÉEN..... | 12 |
| 8. QUESTIONS DIVERSES | 12 |
| 9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION | 12 |
| ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR | 13 |

1. OUVERTURE DE LA REUNION

M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes, ouvre la réunion le jeudi 2 mars 2023. Pour cette première réunion en présentiel du Groupe de spécialistes depuis 2020, il souhaite la bienvenue aux participants et remercie tous ceux qui contribuent au projet du Diplôme européen: les membres du Groupe, les experts indépendants, le Secrétariat, les responsables de site et les autres parties prenantes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour avec un amendement proposé par le Secrétariat (voir l'annexe 1).

3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPECIALISTES

3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2022 et sur les activités menées au cours de l'année écoulée

Le Président présente brièvement les résultats et conclusions de la réunion 2022 du Groupe de spécialistes.

3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2021 du Groupe de spécialistes

Le Secrétariat rappelle qu'en 2022 le Groupe de spécialistes a approuvé l'idée d'organiser des réunions 2022 en ligne avec les responsables de sites pour préparer des évaluations sur le terrain. Trois des sept évaluations réalisées en 2022 ont ainsi eu recours aux réunions virtuelles pour préparer les missions sur le terrain.

Le Secrétariat signale qu'une évaluation sur le terrain conjointe dans deux espaces diplômés de Suède a dû être reportée, mais que les préparatifs des visites prévues au mois d'août 2023 avancent bien.

Le Secrétariat informe également le Groupe de spécialistes qu'il a réalisé un suivi bilatéral avec plusieurs espaces identifiés en 2022 comme appelant une attention particulière. Des précisions sont fournies au point 5b du rapport de réunion.

Le Secrétariat informe également le Groupe de spécialistes des résolutions adoptées par le Comité des Ministres en mars 2022 excluant la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et suspendant toute coopération technique avec les autorités du Bélarus en raison de la participation active de ce pays à l'agression militaire russe contre l'Ukraine. Les implications potentielles de ces décisions sur le Diplôme européen sont en cours de discussion.

Enfin, le Secrétariat rappelle que, dans le cadre de la stratégie de communication visant à améliorer la visibilité du Diplôme européen, l'exposition préparée pour le 40^e anniversaire de la Convention de Berne a été convertie en exposition virtuelle. Cette exposition virtuelle sera lancée dès que les implications potentielles des deux résolutions susmentionnées du Comité des Ministres pour le Diplôme européen seront clarifiées.

Les membres du Groupe de spécialistes prennent acte des informations présentées. Rappelant la création d'une équipe d'experts indépendants disposés à offrir gratuitement leurs prestations intellectuelles, le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de demander à ses experts indépendants s'ils acceptent que leurs coordonnées soient diffusées de manière à permettre une communication plus directe entre eux. Le Groupe de spécialistes approuve également la possibilité d'associer des experts indépendants expérimentés à des experts plus novices dans les futures expertises sur les lieux, ainsi que l'invitation de tous les experts indépendants de cette équipe à participer à la réunion annuelle du Groupe de spécialistes, si les fonds nécessaires sont disponibles.

4. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

4.a Reserve nationale de Camargue (France)

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve nationale de Camargue (rapport [T-PVS/DE\(2023\)01](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme de la Réserve nationale de Camargue pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de onze recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve nationale de Camargue - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10 rev.](#)

4.b Parc régional de la Maremma (Italie)

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos Losada, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le parc régional de la Maremma (rapport [T-PVS/DE\(2023\)02](#)). Se fondant sur ses constats, elle suggère un renouvellement du Diplôme européen du parc régional de la Maremma pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'experte indépendante pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen du parc régional de la Maremma - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10 rev.](#)

4.c Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos Losada, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (rapport [T-PVS/DE\(2023\)03](#)). Se fondant sur ses constats, elle propose un renouvellement du Diplôme européen du parc national des Abruzzes, Lazio et Molise pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'experte indépendante pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen du parc national des Abruzzes, Lazio et Molise - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10 rev.](#)

4.d Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique)

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la réserve naturelle des Hautes Fagnes (rapport [T-PVS/DE\(2023\)05](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme de la réserve naturelle des Hautes Fagnes pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle des Hautes Fagnes - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10 rev.](#)

4.e Parc national de Retezat (Roumanie)

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le parc national de Retezat (rapport [T-PVS/DE\(2023\)06](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du parc national de Retezat pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen du parc national de Retezat - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10_rev.](#)

4.f Parc national de Piatra Craiului (Roumanie)

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la parc national de Piatra Craiului (rapport [T-PVS/DE\(2023\)07](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme de la réserve naturelle des Hautes Fagnes pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen du parc national de Piatra Craiului - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10_rev.](#)

4.g Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)

L'expert indépendant, M. Maurice Hoffmann, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (rapport [T-PVS/DE\(2023\)08](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme de la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient l'expert indépendant pour sa présentation et approuvent un projet de résolution qui assortit de douze recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg - voir le document [T-PVS/DE\(2023\)10_rev.](#)

5. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET LE GROUPE DE SPECIALISTES

5.a Analyse des rapports annuels

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe, définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Il rappelle également que les conditions et recommandations concernant chaque espace sont intégrées dans les masques nominatifs de rapports communiqués individuellement aux gestionnaires de sites. Cette approche aide les gestionnaires de sites à voir les principales informations et à répondre aux attentes en matière de rapports, et continuera donc d'être utilisée à l'avenir.

En 2022, le nombre de rapports annuels reçus a diminué, passant de 68 en 2021 à 60, sur les 67 espaces concernés par les rapports de 2022 (les 73 espaces diplômés, moins les quatre de la Fédération de Russie et de du Bélarus). Le Secrétariat rappelle le système de notation utilisé pour le tableau de bord du Diplôme européen, qui a été mis à jour après réception des rapports de 2022. L'actuel système de notation indique dans quelle mesure les espaces s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports. Le Secrétariat annonce au Groupe de spécialistes que sa suggestion d'élargir la période de référence a été prise en compte. Les notes sont désormais calculées sur une période de 7 ans. Le Secrétariat ajoute que le nombre d'espaces dont la note est rouge ou orange est resté stable par rapport à l'année antérieure.

Suite à la demande du Groupe de spécialistes d'étudier la possibilité d'évaluer la qualité des rapports, le Secrétariat a instauré en 2021 un système de notation dont l'application manquait de critères. En 2022, ce système de notation a été remplacé par des « feux tricolores » indiquant si la mise en œuvre des conditions/recommandations dont le renouvellement du Diplôme est assorti est terminée, en cours ou pas encore commencée.

Comme lors des années antérieures, des membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports annuels sur la base des fiches d'évaluation. Le document [T-PVS/DE\(2023\)09](#) présente les conclusions du Groupe pour chaque espace diplômé. Le Groupe examine les principales conclusions générales de leurs évaluations et souligne les enjeux et lacunes du système de rapports pour le Diplôme européen. Le Groupe s'inquiète de la construction d'un nouveau réacteur nucléaire à proximité de la réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) et des projets éoliens dans la réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne).

Globalement, le Groupe salue la bonne qualité des rapports annuels, même si certains de ces rapports contiennent le même texte que les années antérieures et ne présentent pas d'informations spécifiques en lien avec les recommandations et conditions. Les membres du Groupe saluent la version révisée du masque pour les évaluations qui inclut le système des « feux tricolores » mais constatent que, faute d'orientations communes, de petites différences apparaissent dans la mise en œuvre du système par les évaluateurs.

Le Groupe de spécialistes se félicite des conclusions des rapports annuels de 2022 et remercie les responsables des espaces diplômés de s'être conformés à leur obligation de rapport, ainsi que les membres du Groupe de Spécialistes et le Secrétariat pour leur contribution à l'analyse des rapports.

Le Groupe de spécialistes remercie en particulier les autorités ukrainiennes de s'être conformées à leur obligation de rapport malgré la guerre.

Il invite les responsables d'espaces à améliorer la qualité de leurs rapports dans la mesure du possible, et de veiller à ce que tous les éléments mentionnés dans les recommandations et conditions soient pleinement traités, avec tous les détails nécessaires.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'élaborer une brève note méthodologique sur l'utilisation des masques d'évaluation et d'intégrer dans les fiches d'évaluation pour 2023 les éléments susceptibles de faciliter la mesure des progrès dans la mise en œuvre des recommandations et conditions au fil des ans. Le Groupe charge également le Secrétariat d'étudier la possibilité de modifier les fiches d'évaluation afin de donner aux responsables d'espaces des moyens d'auto-évaluation de la mise en œuvre des recommandations et conditions.

5.b Suivi des espaces identifiés en 2022 comme nécessitant une attention particulière

- réserve naturelle de Scandola (France)

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a recommandé à l'unanimité de ne pas renouveler le Diplôme de la réserve naturelle de Scandola en raison de l'absence considérable de progrès et des maigres efforts de communication avec le Secrétariat, et donc avec le Groupe, malgré les multiples avertissements lancés par le Groupe ces dernières années.

La décision a eu un impact très positif. Elle a provoqué un grand émoi dans le public et, pressées par ce dernier, les autorités ont commencé à prendre des dispositions visant à protéger la réserve naturelle.

Certains progrès ont été constatés sur le terrain, mais des actions concrètes s'imposent encore.

Aucun rapport annuel n'a été soumis depuis deux ans, mais le Secrétariat a régulièrement été informé par les ONG. D'après les informations communiquées:

- aucune mesure n'est prise contre la fréquentation excessive par les bateaux de plaisance;
- les embarcations ne respectent ni les « zones de tranquillité » autour des nids de balbuzards pêcheurs, ni les limites de vitesse;
- des personnes continuent de débarquer sur les plages de la réserve naturelle;
- personne ne surveille ni ne fait respecter les règles;
- nous n'avons été informés d'aucun progrès concernant l'extension de la réserve naturelle et la création du parc marin;
- les responsables de la gestion n'ont pas tenu compte des travaux et des recommandations du Comité scientifique;
- les autorités régionales s'efforcent de développer l'accueil de plus grands navires en Corse: des sites d'amarrage pour grands bateaux de plaisance ont été identifiés.

Les membres du Groupe de spécialistes déplorent l'absence de rapport annuel pour la deuxième année consécutive et s'inquiètent du fait que les autorités de gestion ne semblent pas vouloir se conformer aux recommandations du Groupe de spécialistes permettant d'obtenir à nouveau le Diplôme européen. Ils chargent le Secrétariat de continuer de suivre l'évolution de la situation dans le secteur et de faire rapport au Groupe de spécialistes en 2024.

- Parc national de Doñana (Espagne)

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a décidé de différer le renouvellement du Diplôme du parc national de Doñana et d'attendre les conclusions de la procédure judiciaire lancée par la Commission européenne et les constats d'une mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L' [Arrêt de la Cour européenne de Justice](#) du 24 juin 2021 déclare que les autorités espagnoles n'ont pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la détérioration du milieu naturel et des habitats des espèces présentes dans les espaces protégés du secteur de Doñana. Il déclare que la surexploitation de la nappe phréatique d'Almonte-Marismas a entraîné l'assèchement des lagunes péri-dunales du parc national de Doñana et, par conséquent, la détérioration des espaces naturels protégés qui dépendent de cette nappe phréatique, notamment de plusieurs habitats naturels et d'habitats d'espèces protégés par la Directive Habitats.

Le [Rapport de la mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO menée conjointement par l'UICN et le Secrétariat de Ramsar](#) dans le parc national de Doñana (25-28 février 2020) a donné lieu à 15 recommandations invitant notamment les autorités espagnoles à accélérer de toute urgence la fermeture de tous les captages illégaux d'eau, à mettre en œuvre le Plan spécial de gestion des zones irriguées, à permettre aux nappes phréatiques de retrouver un bon niveau au plus tard en 2027, à garantir la bonne évaluation de tout nouveau projet d'urbanisme et à encourager les pratiques agricoles durables.

En 2022, le Groupe de spécialistes a appelé les autorités compétentes à se conformer à la condition n° 2 dont le renouvellement de 2013 du Diplôme européen était assorti ([Résolution CM/ResDip\(2010\)13](#)) et à soumettre au Groupe un rapport indiquant comment elles envisageaient de se conformer à l'arrêt de la CEJ et aux recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar.

Le Secrétariat indique que le rapport demandé par le Groupe de spécialistes sur la manière dont les autorités de gestion envisagent de se conformer à l'arrêt de la CEJ et aux recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar ne lui a pas été communiqué.

Toutefois, le rapport annuel de 2022 insiste fortement sur la mise en œuvre de la condition n° 2 du dernier renouvellement. Il souligne que les autorités s'efforcent de remédier à la dégradation de l'environnement de ce site emblématique et de rétablir son fonctionnement écologique. Des mesures à court et à moyen terme pour la gestion des ressources en eau, la sauvegarde de la diversité biologique et sa restauration, la gestion du littoral, etc. sont préparés et des moyens importants y sont consacrés.

Les membres du Groupe de spécialistes déplorent l'absence de rapport spécifique sur la manière dont les autorités envisagent de répondre à l'arrêt de la CEJ et de mettre en œuvre les recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar. Ils saluent toutefois les informations présentées dans le cadre du rapport annuel et prennent note des mesures envisagées.

Les membres du Groupe de spécialistes chargent le Secrétariat de poursuivre le suivi des progrès de la mise en œuvre des recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar ainsi que les suites données à l'arrêt de la CEJ.

- Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)

Le Secrétariat rappelle que la réserve naturelle de Weltenburger Enge a bénéficié d'une expertise exceptionnelle sur les lieux en 2021 et que le Groupe de spécialistes a appelé les autorités responsables à mettre en œuvre sans tarder les conditions et recommandations fondées sur les constats de l'expertise exceptionnelle sur les lieux, en plus de celles dont le renouvellement du Diplôme a été assorti en 2018 ([Résolution CM/ResDip\(2018\)2](#)).

Malgré la demande du Groupe de spécialistes et la lettre du Secrétariat priant les autorités de gestion de faire rapport sur la mise en œuvre des deux séries de conditions et recommandations, le rapport annuel ne traite que des conditions et recommandations du renouvellement de 2018.

L'information la plus importante du rapport annuel est que les autorités ont achevé l'extension prévue de la réserve naturelle de Weltenburger Enge en y associant la réserve naturelle de Hirschberg et Altmuehleiten à la gorge du Danube déjà protégée. Ce faisant, les autorités se sont conformées à la première recommandation et, indirectement, à la deuxième condition dont le renouvellement de 2018 était assorti.

Selon le rapport annuel, l'extension de la réserve naturelle permettra également d'harmoniser la réglementation de la nouvelle entité et d'appliquer aux secteurs ajoutés les règles plus strictes de l'ancienne réserve naturelle de Weltenburger. Par voie de conséquence, plusieurs conditions et recommandations dont le dernier renouvellement était assorti ont été mises en œuvre.

Cette extension est certes une évolution positive mais elle ne résout pas les problèmes de navigation incontrôlée sur le Danube. Aucune information n'a été communiquée sur les efforts des autorités pour faire appliquer les règles de navigation, ni sur leur respect par les propriétaires d'embarcations.

Les autorités demandent l'extension officielle du secteur couvert par le Diplôme européen à l'ensemble de la réserve naturelle de « Weltenburger Enge, Hirschberg et Altmühlleiten ».

Les membres du Groupe de spécialistes saluent l'extension de la réserve naturelle et décident d'octroyer le Diplôme européen à l'ensemble de la réserve naturelle de Weltenburger Enge, Hirschberg et Altmühlleiten.

Les membres du Groupe de spécialistes déplorent toutefois l'absence de rapport détaillé sur le respect des conditions et recommandations énoncées sur la base des constats de l'expertise exceptionnelle sur les lieux. Ils chargent le Secrétariat de réitérer auprès des autorités de gestion la demande de rapport sur la mise en œuvre des conditions et recommandations formulées à l'issue de l'expertise exceptionnelle sur les lieux et sur les mesures mises en place pour contrôler la navigation sur le Danube.

- Parc national de Thayatal (Autriche)

Le Secrétariat rappelle que le plan de gestion du parc national de Thayatal prévoyait de parvenir à une certaine composition des essences forestières dans un délai précis. Le règlement prévoyait une période de 15 ans pour des interventions de gestion dans la zone centrale de la forêt. En 2017, le règlement actualisé du parc national de Thayatal a allongé le calendrier des interventions pour le porter à 31 ans.

L'année dernière le Secrétariat a pris contact, à la demande du Groupe de spécialistes, avec les autorités de gestion pour leur demander pourquoi la période d'intervention était prolongée et comment cette prolongation serait répercutée dans le plan de gestion.

Les autorités de gestion ont répondu qu'elles s'appuient sur le développement naturel d'une forêt faiblement ou moyennement naturelle. C'est la raison pour laquelle période de 15 ans a été définie pour permettre d'éventuelles interventions.

En 2014, juste avant l'expiration du délai de 15 ans pour procéder à la transformation de la forêt, les autorités ont commandé une cartographie du caractère naturel de la végétation forestière.

L'étude a révélé que la transformation des zones forestières faiblement naturelles était pratiquement terminée. La sécheresse et les températures élevées des années précédentes ont induit une transformation naturelle de la forêt non naturelle. Seuls quelques vestiges des espèces non indigènes sont encore présents.

Selon les autorités de gestion, la période d'intervention a été prolongée pour éviter d'intervenir et donner à la forêt autant de temps que possible pour réaliser une transformation naturelle. Concernant les plans de gestion pour 2011-2020 et pour 2021-2030, elles précisent que les interventions sont uniquement possibles sur les essences non indigènes d'arbres.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les autorités de gestion du parc national de Thayatal et prennent note des informations communiquées.

- Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)

Le Secrétariat informe les membres du Groupe de spécialistes qu'il a été averti de l'intention du gouvernement régional de Salzbourg de faire construire des bassins de rétention et des barrages dans les

vallées du parc national des Hohe Tauern, en empiétant sur l'espace diplômé et les sites Natura 2000. Ces infrastructures seraient destinées à prévenir des inondations futures en aval.

Le Secrétariat a pris contact avec les autorités de gestion du site naturel des chutes de Krimml pour vérifier que toutes les précautions nécessaires étaient prises pour évaluer l'impact du projet sur l'environnement et garantir l'intégrité écologique de l'espace diplômé, du parc national et du site Natura 2000.

Dans leur réponse, les autorités de gestion ont indiqué qu'afin de prévenir les graves dommages liés aux inondations, plusieurs options étaient envisagées, dont la construction de barrages et de bassins de rétention; elles ont ajouté qu'elles sont particulièrement impliquées dans l'évaluation des options.

Elles ont confirmé qu'aucun projet ni site concrets n'ont encore été définis et que tout projet de construction au sein du parc national et dans les sites Natura 2000, là où ils se chevauchent, fera l'objet d'une évaluation des conséquences potentielles sur la nature.

Les membres du Groupe de spécialistes remercient les autorités de gestion pour les informations communiquées et chargent le Secrétariat de surveiller la situation et de faire rapport au Groupe de spécialistes en 2024.

- Parc national de la Forêt de Bavière (Allemagne)

Le Secrétariat annonce que les autorités de gestion du parc national de la Forêt de Bavière ont encore ajouté environ 695 hectares à cet espace en 2022.

L'Administration du parc national de la Forêt de Bavière a déjà mis en œuvre toutes les recommandations et conditions dont le dernier renouvellement du Diplôme européen était assorti, y compris pour les surfaces récemment ajoutées. Ces nouveaux secteurs sont déjà considérés et traités comme faisant partie intégrante du site du Diplôme européen.

Conformément à la condition n° 1 dont la résolution de 2022 pour le renouvellement du Diplôme européen était assortie ([Résolution CM/ResDip\(2022\)3](#)), les autorités demandent l'extension du Diplôme aux nouvelles limites du parc national.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent cette nouvelle extension du parc national et approuvent l'extension du Diplôme européen aux nouvelles limites du parc national de la Forêt de Bavière.

6. EXPERTISES SUR LES LIEUX PREVUES EN 2023

Le Secrétariat se réfère au document [T-PVS/DE\(2022\)13](#), qui fait le point sur les expertises sur les lieux.

Le Secrétariat rappelle que la validité des Diplômes de 11 espaces a été prolongée jusqu'en 2024 à titre exceptionnel en raison des restrictions imposées sur les voyages à cause de la pandémie de Covid-19. Six expertises sur les lieux, sur les 11 prévues, ont déjà été réalisées en 2021 et en 2022. Cinq sites doivent encore être visités en 2023 pour rattraper le retard et retrouver le rythme habituel des visites consultatives.

En plus de ces cinq espaces, 2 sites de Suède pour lesquels les expertises sur les lieux avaient été reportées ont également été inscrits au calendrier de 2023. Aucune expertise exceptionnelle n'est prévue en 2023.

Les membres du Groupe de spécialistes valident les solutions proposées par le Secrétariat pour rattraper le retard en menant des expertises sur les lieux au parc national du Peak District (Royaume-Uni), à la réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne), au parc national de Kuşçenneti (Türkiye), au parc national de Seitsemien (Finlande) et au parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande), ainsi qu'une mission conjointe dans le parc national de Muddus et les parcs nationaux de Sarek et Padjelanta (Suède).

7. SUIVI DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LE DIPLOME EUROPÉEN

Le Secrétariat rappelle que l'exposition préparée pour le 40^e anniversaire de la Convention de Berne et convertie en exposition virtuelle n'a pas encore été lancée en raison des décisions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'exclure la Fédération de Russie de l'Organisation et de geler la coopération technique avec le Bélarus, car certaines cartes de l'exposition présentent la Fédération de Russie et le Bélarus comme un État membre et un État observateur, respectivement.

Le Secrétariat annonce également au Groupe de spécialistes que le Diplôme européen célébrera son 60^e anniversaire en 2025. Pour l'occasion, le Secrétariat envisage l'organisation d'une réunion des responsables d'espaces diplômés, la révision des pages internet du Diplôme européen et une campagne de communication sur le Diplôme.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent ces propositions. Ils suggèrent d'organiser la réunion des responsables d'espaces diplômés autour de questions transversales, communes à tous ces espaces, comme le changement climatique, la pression touristique ou le développement d'infrastructures énergétiques vertes au voisinage des espaces diplômés.

Le Secrétariat propose également que la réunion des responsables d'espaces diplômés soit organisée juste avant ou après celle du Groupe de spécialistes, et soit accueillie par l'un de ces espaces.

Les membres du Groupe de spécialistes notent que le lancement de l'exposition virtuelle est retardé et chargent le Secrétariat de préparer une note conceptuelle pour la célébration du 60^e anniversaire du Diplôme, en vue de son examen lors de la réunion de 2024 du Groupe.

8. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat se concertera avec la Présidence pour notifier aux membres la date de la prochaine réunion, en 2024.

10. CONCLUSIONS DE LA REUNION

Le Président remercie les représentants de la Finlande, de la Grèce et de l'Espagne, dont le mandat de membres du Groupe de spécialistes s'achève, pour leur dévouement et leur soutien pour le Diplôme européen. Le Président remercie également les membres du Groupe de spécialistes, les experts indépendants, les responsables d'espaces du Diplôme européen et le Secrétariat pour leurs efforts considérables fournis tout au long de l'année et pour les débats animés, et lève la séance.



ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR

| | | Documents | Résultats attendus |
|---------------------|--|--|--|
| <i>jeudi 2 mars</i> | | | |
| 9.30 | 1. Ouverture de la réunion <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i> | | |
| | 2. Adoption de l'ordre du jour | Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2023)02 Pour adoption | Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour. |
| | 3. Information générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes | | |
| | 3.a Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe en 2022 et des activités menées l'année dernière | Rapport de la réunion de 2022 du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés T-PVS/DE(2022)12 | Les points saillants de la réunion de 2022 du Groupe de spécialistes sont rappelés. |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i> | Pour information | |
| | <p>3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2022 du Groupe de spécialistes</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> | <p>Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, à la 42^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne</p> <p>T-PVS/DE(2023)04</p> <p>Liste des résolutions de renouvellement du Diplôme adoptées par le Comité des Ministres en 2022</p> <p>CM/Del/Dec(2022)1440/9.1</p> <p>Pour information</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des suites données aux conclusions et décisions de la réunion de 2022 du Groupe de spécialistes.</p> |
| | 4. Conclusions des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe | | |
| | <p>4.a Réserve nationale de Camargue (France)</p> <p><i>Présentation par M. Pierre Galland</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation dans la réserve nationale de Camargue</p> <p>T-PVS/DE(2023)01</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve nationale de Camargue</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur de la réserve nationale de Camargue, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | Pour examen et décision | |
| | <p>4.b Parc régional de la Maremma (Italie)</p> <p><i>Présentation par Mme Blanca Ramos</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation dans le parc régional de la Maremma</p> <p>T-PVS/DE(2023)02</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au parc régional de la Maremma</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur du parc régional de la Maremma, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |
| | <p>4.c Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)</p> <p><i>Présentation par Mme Blanca Ramos</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la mission d'évaluation au parc national des Abruzzes, Lazio et Molise</p> <p>T-PVS/DE(2023)03</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au parc national des Abruzzes, Lazio et Molise</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen en faveur du parc national des Abruzzes, Lazio et Molise, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>4.d Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique)</p> <p><i>Présentation par M. Peter Skoberne</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation dans la Réserve naturelle des Hautes Fagnes</p> <p>T-PVS/DE(2023)05</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé la réserve naturelle des Hautes Fagnes</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen en faveur de la réserve naturelle des Hautes Fagnes, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |
| | <p>4.e Parc national de Retezat (Roumanie)</p> <p><i>Présentation par M. Peter Skoberne</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation au parc national de Retezat</p> <p>T-PVS/DE(2023)06</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au parc national de Retezat</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur du parc national de Retezat, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |
| | <p>4.f Parc national de Piatra Craiului (Roumanie)</p> <p><i>Présentation par M. Peter Skoberne</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation dans la parc national de Piatra Craiului</p> <p>T-PVS/DE(2023)07</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur du parc national de Piatra Craiului, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé the parc national de Piatra Craiului</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | |
| | <p>4.g Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)</p> <p><i>Présentation par M. Maurice Hoffmann</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i></p> | <p>Rapport de la visite d'évaluation dans la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg</p> <p>T-PVS/DE(2023)08</p> <p>Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg</p> <p>T-PVS/DE(2023)10</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur de la réserve naturelle de la Lande de Lunebourg, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.</p> |
| | <p>5. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes</p> | | |
| | <p>5.a Analyse des rapports annuels</p> <p><i>Introduction par le Secrétariat</i></p> | <p>Compilation des analyses des rapports annuels</p> | <p>Le respect par les Espaces diplômés des conditions et/ou recommandations dont l'octroi/le renouvellement du Diplôme est assorti est évalué, et les espaces éventuellement</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à faire part de leurs observations et à discuter des conclusions des rapports annuels et à échanger des vues sur des suites éventuelles.</i></p> | <p>T-PVS/DE(2023)09</p> <p>Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>menacés et nécessitant une surveillance plus attentive, voire une expertise exceptionnelle sur les lieux, sont identifiés.</p> |
| | <p>5.b Suivi des espaces identifiés en 2022 comme nécessitant une attention particulière:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle de Scandola (France) • Parc national de Doñana (Espagne) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 24 juin 2021 ➤ Rapport de la mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO menée conjointement par l'UICN et le Secrétariat de Ramsar dans le parc national de Doñana, Espagne (25-28 février 2020) • Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne) • Parc national de Thayatal (Autriche) • Site naturel des chutes de Krimml (Autriche) <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à tenir un échange de vues sur la situation des espaces diplômés identifiés comme appelant une attention particulière et décident des suites à donner à la lumière des rapports annuels de 2022 et des informations reçues par le Secrétariat.</i></p> | <p>Compilation des analyses des rapports annuels</p> <p>T-PVS/DE(2023)09</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Le suivi de la surveillance des Espaces diplômés appelant une attention particulière est décidé.</p> |

| | | | |
|--------------|--|---|--|
| | <p>6. Expertises sur les lieux de 2023</p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à tenir un échange de vues sur les expertises sur les lieux à réaliser en 2023</i></p> | <p>Liste des espaces pouvant bénéficier d'une expertise sur les lieux en 2023</p> <p>T-PVS/DE(2022)13</p> <p>Pour examen et décision</p> | <p>Les Espaces diplômés dont le Diplôme arrive à échéance en 2023 et pour lesquels une expertise sur les lieux sera organisée en 2022 sont identifiés.</p> |
| | <p>7. Suivi de la stratégie de communication sur le Diplôme européen</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des suites données au plan de communication examiné l'année dernière et sont invités à fournir des informations supplémentaires sur la manière d'en poursuivre le développement.</i></p> | <p>Lien vers l'exposition virtuelle sur le Diplôme européen des espaces protégés</p> <p>Lien vers la nouvelle page internet du Diplôme européen</p> <p>Plan de communication pour le Diplôme européen</p> <p>T-PVS/DE(2021)03rev</p> <p>Pour information</p> | <p>Les membres du Groupe de spécialistes décident des actions prioritaires de promotion du Diplôme européen.</p> |
| | 9. Questions diverses | | |
| | 10. Date et lieu de la prochaine réunion | | |
| | 11. Conclusions de la réunion | | |
| 12.00 | <p><i>Vendredi 3 mars</i></p> <p>Fin de la réunion</p> | | |



ANNEXE 2 - LISTE DES PARTICIPANTS

| PRÉSIDENT DU GROUPE DE SPÉCIALISTES | |
|--|--|
| République tchèque | M. Jan PLESNIK Conseiller du Directeur Agence pour la sauvegarde de la nature |

| SPECIALISTES | |
|---------------------|---|
| Finlande | Mme Tiina KANERVA Conseillère principale Metsähallitus Parcs & Vie sauvage Finlande |
| Allemagne | Mme Stefanie STENZEL Protection et gestion des biotopes et des aires protégées Agence fédérale pour la protection de la nature (BfN) |
| Grèce | M. Panayiotis G. DIMITRAKOPOULOS Ministère de l'Environnement Université de la mer Égée |
| Espagne | M. Pep AMENGUAL Directeur du Service de la recherche Conservation, surveillance et programmes du réseau Organisation autonome des parcs nationaux Ministère de la Transition énergétique |

| CONSULTANTS | |
|--------------------|---|
| Belgique | M. Maurice HOFFMANN Institut de recherche sur la Nature et les forêts |
| Slovénie | M. Peter SKOBERNE Consultant indépendant |
| Espagne | Mme Blanca RAMOS LOSADA Consultante indépendante |
| Suisse | M. Pierre GALLAND Consultant en Environnement et Développement |

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**Direction de la participation
démocratique**

M. Marc HORY
Chef de projet

Convention de Berne

Mme Nadia SAPORITO
Chargée de projet adjointe

Mme Helena ORSULIC
Assistante